

Comité de projet – 8 janvier 2025
Centrale Agrivoltaïque Rebeyrix-La Besse à Aix (19)

Lieu : Mairie d'Aix (19)

Date : le 08/01/2025 à 18h30

Présents :

- Mairie d'Aix, représentée par M. Ratelade (maire), M. Van De Wiel (1^{er} adjoint), Mme Vigier (2^e adjointe), M. Le Morvan (3^e adjoint)
- Mairie de Lamazière-Haute, représentée par M. Roussel (conseillé),
- Mairie de Merlines, représentée par M. Rebeix (1^{er} adjoint), M. Lachaud (conseiller)
- GAEC Ptilaps, représentée par Mme Bonneaud C. et Mme Bonnaud L., associées exploitantes
- ESCOFI, société porteuse du projet, représentée par Mme Hubert et M. Bernard, chefs de projet

Excusés :

- Mairie de Saint-Pardoux-le-Neuf

Absents :

- Mairie de Couffy-sur-Sarsonne
- Mairie de Courteix
- Mairie d'Eygurande
- Mairie de Saint-Etienne-aux-Clos
- Mairie de Saint-Fréjoux
- Haute Corrèze Communauté

Annexes : Présentation support des échanges

Diffusion :

- Par mail aux collectivités conviées
- Accessible à tous

Compte-rendu des échanges

Contexte

La société ESCOFI et l'exploitation GAEC Ptilaps développent un projet agrivoltaïque « Centrale agrivoltaïque Rebeyrix-La Besse » sur la commune d'Aix depuis 2023. Le dépôt de la demande de Permis de Construire est prévu au 2^e trimestre 2025.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables a entre autres fourni une définition officielle de l'agrivoltaïsme et introduit les notions de Comité de Projet, assurant aux élus locaux une meilleure information et meilleure contribution du projet.

Les Comités de Projet ne sont pas nécessaires lorsque le projet est situé au sein d'une zone d'accélération, ce qui n'est pas le cas pour le projet.

Ce Comité de Projet fait suite aux rencontres en mairies, communauté de communes et conseils municipaux déjà réalisées tout au long du projet.

Echanges

A noter, la présentation jointe est indissociable de ce compte-rendu. Ne sont reportées ci-dessous que les discussions et précisions n'apparaissant pas dans la présentation.

ESCOFI présente le projet tel que sur la présentation jointe. Les points suivants ont été remontés :

- Co-activité agricole :
 - o la structure agrivoltaïque pourra être pilotée ponctuellement par l'exploitant pour ses opérations de mécanisation, notamment en pouvant brider les panneaux « en chapeau ». Des tournières sont également prévues en bout de table.
 - o Le calepinage ne change pas le fonctionnement actuel en parcs de pâturage et de fauche. Les clôtures sont installées dans le respect des configurations existantes. Des points d'abreuvement sont ajoutées sur les îlots le nécessitant (1 et 2), afin d'améliorer le confort de travail des exploitants. Les clôtures seront galvanisées, 2 m de hauteur. Les accès ont été sélectionnées par le GAEC.
- Gestion du risque incendie : Escofi a rendez-vous avec le SDIS de Corrèze en janvier pour valider la conformité de la conception du projet aux exigences et, au besoin, faire évoluer le projet.
- Volet écologique :
 - o Escofi fait le choix d'éviter en totalité les zones humides et les prairies à enjeu sur l'îlot 2.
 - o Concernant les prairies mésophiles des îlots 4 à 6, le bureau d'études écologique a confirmé qu'il était possible d'implanter des tables sur une partie tout en proposant des mesures de régénération par ailleurs.

- Paysage :
 - o En complément des reculs (évitements) retenus par Escofi, des haies paysagères seront implantées. Ces haies seront multi-strates (avec basses et hautes tiges) pour créer une dynamique visuelle permettant de réduire l'intensité des perceptions résiduelles du projet.
 - o Les visibilités depuis l'autoroutes devront être bien étudiées pour confirmer que le projet soit bien invisible. Au besoin, les haies existantes seront renforcées.
- Information du public : il est rappelé que la mairie a organisé en juin 2024 un forum agrivoltaïque qui a été un succès (plus de 40 foyers présents et l'ensemble des développeurs des projets sur la commune). La mairie évoque l'idée de refaire régulièrement ce type de réunions d'information. Escofi sera bien entendu présent et proactif pour de telles réunions.

Conséquences tirées par ESCOFI du Comité de Projet

Les parties prenantes saluent le choix de la technologie trackers qui est considérée comme intéressante au vu des enjeux agricoles de la zone.

Il est également retenu des échanges que les évitements et mesures de réduction proposés sont claires et pertinentes, en particulier sur le volet écologique. Concernant le volet paysager : les présents confirment qu'il a été correctement traité, la mise en œuvre de haies en complément des reculs et évitements étant appréciée. Ces haies devront être ambitieuses et des densifications de haies existantes seront à prévoir, en particulier depuis l'autoroute.

Escofi retient également que l'information du public doit être entretenue de manière régulière et jusqu'à la mise en œuvre du projet, à minima en étant présent voire en co-organisant les prochains forums agrivoltaïques municipaux.

ESCOFI reste à la disposition des élus locaux pour répondre à toute question ou identifier de nouveaux axes pour le projet.